

Lyon, le 18 septembre 2018

- Toposcope
- Horizon Conseil
- Sitétudes
- BLD Waterdesign
- L'Acte Lumière
- Ludovic Jal Billet

MISSION D'ÉTUDE PRÉALABLE ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES SITES BILLON ET ROUBINE

Commune de Viviers



LEXIQUE

MOA : maîtrise d'ouvrage = Commune de Viviers

MOE : maîtrise d'œuvre = Toposcope + Horizon Conseil + Jal Billet + Sitéudes + L'Acte Lumière + BLD Waterdesign

ABF : Architecte des Bâtiment de France

ComCom Draga : Communauté de Communes « Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche »

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (de l'Ardèche)

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles, dont :

 CRMH : Conservation Régionale des Monuments Historiques

 UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

 SAR : Service Régional de l'Archéologie

PSMV : Plan de sauvegarde et de mise en valeur

PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

PLU : Plan Local d'Urbanisme



SOMMAIRE

Périmètre de réflexion 5

LES SCÉNARIOS 7

La Friche Billon 8

Scénario A - Un bouclage par l'Avenue Lamarque 10

Scénario B - L'indépendance de la rue des Ramières 11

La Théâtre, l'École et la Bibliothèque 12

Les axes de composition du Théâtre 14

Coupe de principe d'une avenue arborée 15

Scénario C - L'axe JB Serre « minéral » 16

Scénario D - L'axe JB Serre « végétal » 17

Scénario E - A minima la conservation du parking des Lauriers 18

Scénario F - La conservation du parking des Lauriers et la plantation d'un mail de platanes 19

La place de la Roubine 20

Plan actuel du marché 20

Les axes de composition de la Place de la Roubine 20

Etat des mails de platanes 22

Pourquoi ne pas compléter les mails de platanes 23

Scénario G - L'axe du XIXème siècle 24

L'aménagement autour des platanes « hors - sol » 25

Le Parking du Creux 26

Scénario H - Une végétalisation maximale 28

Scénario I - Recomposer l'existant 29

Le scénario privilégié par la MOE 30

Bilan des stationnements 31

L'IDENTITÉ DU PROJET 33

Règlements du PSMV 34

Méthodologie de chiffrage 34

Les matériaux 35

Palette de mobilier et d'équipements 36

Les modules ludiques 37

La mise en lumière 38

Les terrasses de café et de restaurant 39

Palette végétale 40





PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION





LES SCÉNARIOS

Document de travail



LA FRICHE BILLON

Programme

- Création d'une nouvelle pièce urbaine
 - Création d'un parking pérenne, extensible pour les événements exceptionnels.
 - Signalisation d'accès depuis l'Avenue du Jeu de Mail / Nord + signalisation de risque d'inondabilité.

 - Le nombre de places de stationnement permanentes sera à minima égale au nombre des places supprimées (selon les scénarios), de la place de la Roubine, de la placette du Théâtre, de la résidence des Lauriers et du parking du Creux.
- Nota : le nombre de places GIG/GIC à créer est de 2% (arrondi supérieur) du nombre de places aménagées.

Nombre actuel de places de stationnement :

- Place de la Roubine : 55 places + 1 place « arrêt minute »
- Placette du Théâtre : 11 places
- Résidence des Lauriers : 8 places + 2 places avec bornes de rechargement pour véhicules électriques + 15 places « Concession à long terme de stationnement sur le domaine communal »
- Parking du Creux : 32 places

- Nombre de places exceptionnelles : à minima, avoir un total de places « permanentes + exceptionnelles » de 120 places.

- 3 à 5 arrêts de cars pour les touristes et les scolaires.
- Ne pas prévoir d'abris bus.

- Mise en impasse de la Rue des Ramières – Dévoiement via la Friche Billon (cf. limites de prestations sur les esquisses).

- Mise à part la reprise du trottoir Nord de l'Avenue du Jeu de Mail, son aménagement en zone 30 et/ou CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) ne fait pas partie de la présente mission.

- Recul du mur de soutènement afin de pouvoir planter un mail d'arbres à hauteur de l'avenue + remise en état de l'escalier (à côté du platane conservé).

- Le mur sera traité en béton qualitatif ou béton enduit + garde-corps en serrurerie

- Traitement des limites de la résidence des Ramières et des maisons le long de l'Avenue Lamarque.

- Création d'un accès piéton pour la résidence des Ramières.

- Alignement du foncier le long de la résidence des Ramières Ouest.

- Aménagement d'un pré, de type « champ de foire », pour accueillir des usages polyvalents dont le stationnement exceptionnel.

- Assurer les continuités piétonnes le long de l'Avenue du Jeu de Mail / Nord (sécurité et accessibilité).

- Le parvis du Théâtre (traitement visuel) débute à la connexion de l'axe piéton Nord/Sud du site Billon avec l'avenue.

- Végétaliser, intégrer la friche Billon au paysage de la commune.

- Les 3 cyprès et le taillis le long de la Résidence des Ramières peuvent être supprimés (conservation du platane à l'angle Sud-Ouest)

- Mettre en lumière l'espace.

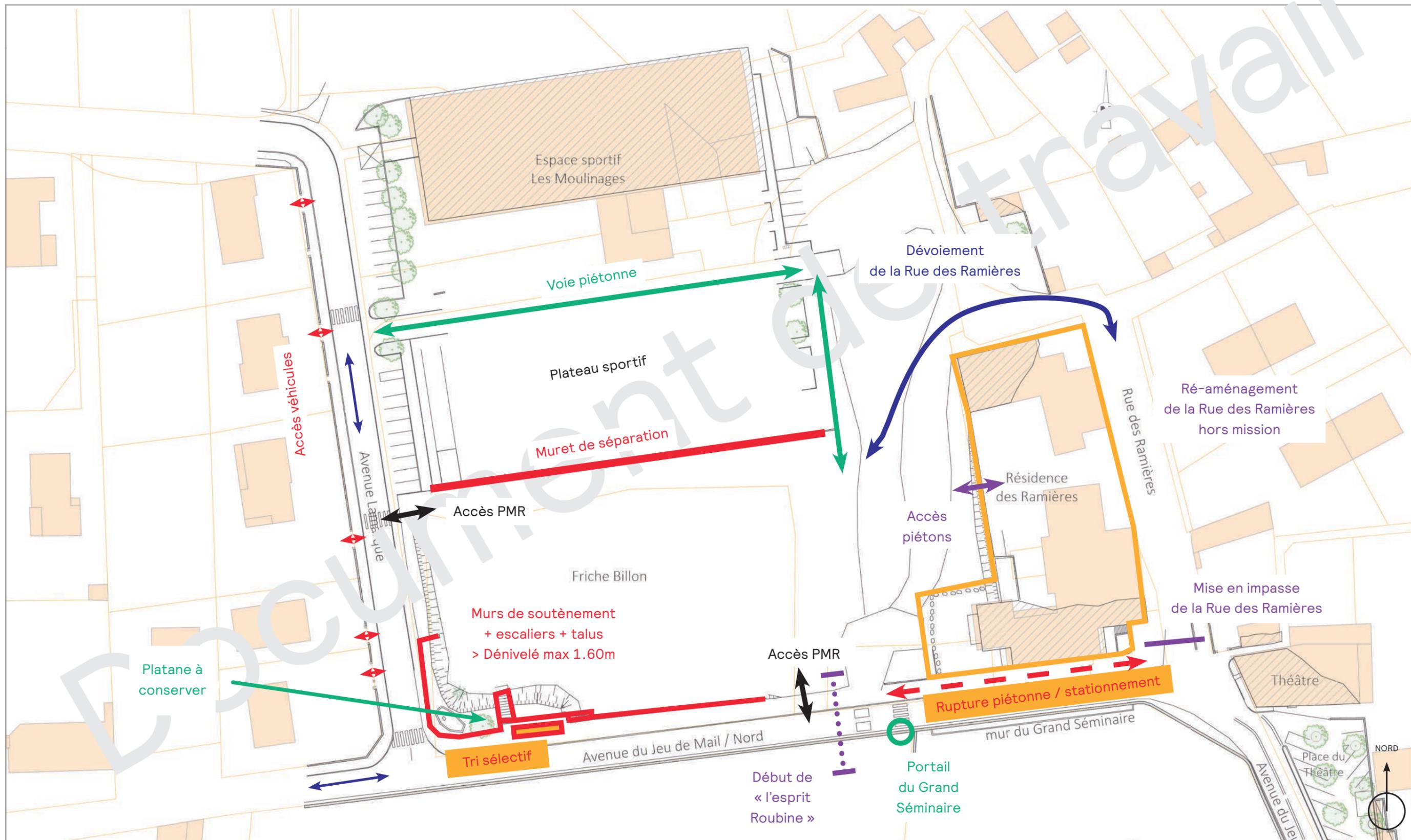
- Intégrer le projet de conteneurs enterrés de tri sélectif, de la DRAGA (prestation hors mission).

- Prévoir une arrivée d'eau en attente.

Questionnements

- Équipement de l'espace : bancs, corbeilles, fontaine à boire, appuis vélos ?





Scénario B - L'indépendance de la rue des Ramières

Données

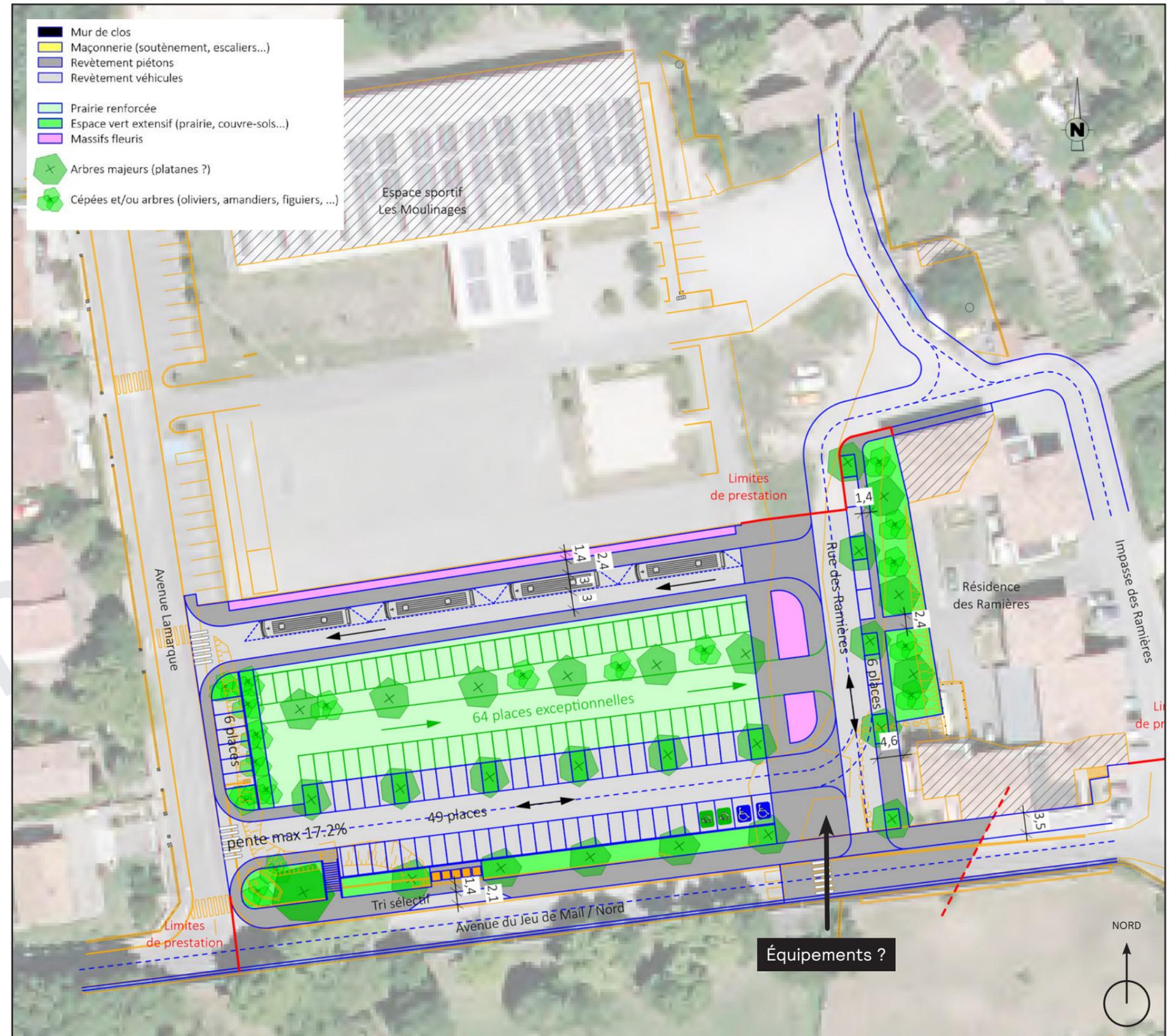
- 61 places pérennes, dont 2 GIC-GIC et 2 bornes de rechargement pour véhicules électriques
- 64 places exceptionnelles
- > 125 places au total
- 4 arrêts de cars
- Reprise totale des soutènements le long de l'Avenue du Jeu de Mail afin de créer un mail de platanes « à hauteur » de la rue.
- Intégration du projet de conteneurs enterrés de tri sélectif, de la DRAGA (prestation hors mission). - Création du parking en contre-bas de l'Avenue du Jeu de Mail
- Circuit des cars aisés.
- Liaison piétonne directe entre les Moulinages, les arrêts de cars, le parking et l'Avenue du Jeu de Mail.
- Création d'une rampe d'accès au parking.

Avantages

- La rue des Ramières est indépendante du parking.
- Utilisation de l'Avenue Lamarque pour le bouclage du parking et des cars.

Inconvénients

- La rue des Ramières débouche sur l'Avenue du Jeu de Mail au début du parvis du Théâtre, où il serait bon d'avoir moins de voitures.
- La rue des Ramières passent « sous les balcons » de la résidence.



LA THÉÂTRE, L'ÉCOLE ET LA BIBLIOTHÈQUE

Programme

- Aménager un parvis au Théâtre, à l'École et la Bibliothèque

La capacité d'accueil du Théâtre est de 150 personnes assises et 200 debout; on peut donc imaginer un parvis entre 100 et 200m².

- Donner plus d'ampleur à l'entrée du Théâtre (emmarchements + rampe PMR).
- Reculer le mur du Grand Séminaire afin de retrouver de l'espace, côté Avenue du Jeu de Mail / Est.
- Démolition des deux appentis derrière l'actuel mur du Grand Séminaire.
- Création d'un nouveau portail « piétons » dans le nouveau mur, côté Avenue du Jeu de Mail / Est.
- Urbanisation de l'Avenue du Jeu de Mail / Est : trottoirs, stationnements « arrêt minute » devant l'école, giration aisée des cars et camions.
- Conforter la trame végétale le long de l'Avenue du Jeu de Mail / Est (plantation de platanes, de grimpantes sur le mur, de massifs fleuris...)
- Mise en impasse de la Rue des Ramières (accès via la Friche Billon), afin de ne pas circuler sur le futur parvis.
- Déplacement, Rue des Ramières, du portail du riverain donnant sur le futur parvis (prestation hors mission).
- Interdire le stationnement le long de l'avenue du Jeu de Mail Nord jusqu'au parvis, tout en conservant un accès possible (équipements amovibles) à l'impasse des Ramières.
- Libérer l'espace du stationnement au profit de l'espace piéton (report dans le parking Billon)
- Supprimer le stationnement de la Place du Théâtre (11 places), au profit d'un espace de rencontre et de convivialité à la sortie du Théâtre, de l'École et de la Bibliothèque.
- Supprimer le stationnement « public » de la Résidence des Lauriers (8 places + 2 places « bornes de rechargement pour véhicules électriques »).
- Selon les scénarios, le déplacement du parking «privatisé» des Lauriers, à l'arrière de la résidence est hors prestation.
- Intégrer au projet le déplacement des entrées de l'École et de la Bibliothèque (+ accès PMR), prévu hors mission.
- Supprimer l'abri pour les conteneurs poubelle du marché, remplacé par des conteneurs semi-enterrés le long de l'avenue du Jeu de Mail / Nord.
- L'arrêt de car (bordure PMR, 18cm de hauteur) sera positionné sur l'Avenue du Jeu de Mail / Est afin de pouvoir traiter la place de la Roubine à l'image d'une « zone de rencontre ».
- Intégrer la résidence des Lauriers en fond de scène de la place de la Roubine / Nord (avec conservation ou non des 15 places de stationnement « sous concession »).
- Délimiter l'espace public / privé avec la résidence des Lauriers.

- Dans le cas d'une mise à distance de la résidence, un muret (hauteur +/- 50cm, en béton qualitatif ou béton enduit) sera construit. Il n'entrera pas en concurrence visuelle avec le mur du Grand Séminaire.

- Mettre en lumière l'espace, valoriser la façade du Théâtre.

- Équiper la place : bancs, corbeilles.

- Déplacement de la « petite fontaine du marché » sur la Place du Théâtre.

- Déposer et stocker, pour un usage ultérieur, le petit mobilier historique (ex : corbeille rectangulaire rouge, fontaine à boire).

Questionnements

- Mettre en place des modules ludiques, à la sortie de l'École, sous les platanes ?

- Quels nouveaux équipements : fontaine à boire, appuis vélos ?

- Remise en eau de la fontaine à l'angle des Rues du Chemin Neuf et J.B. Serre ?

Le mur du Grand Séminaire

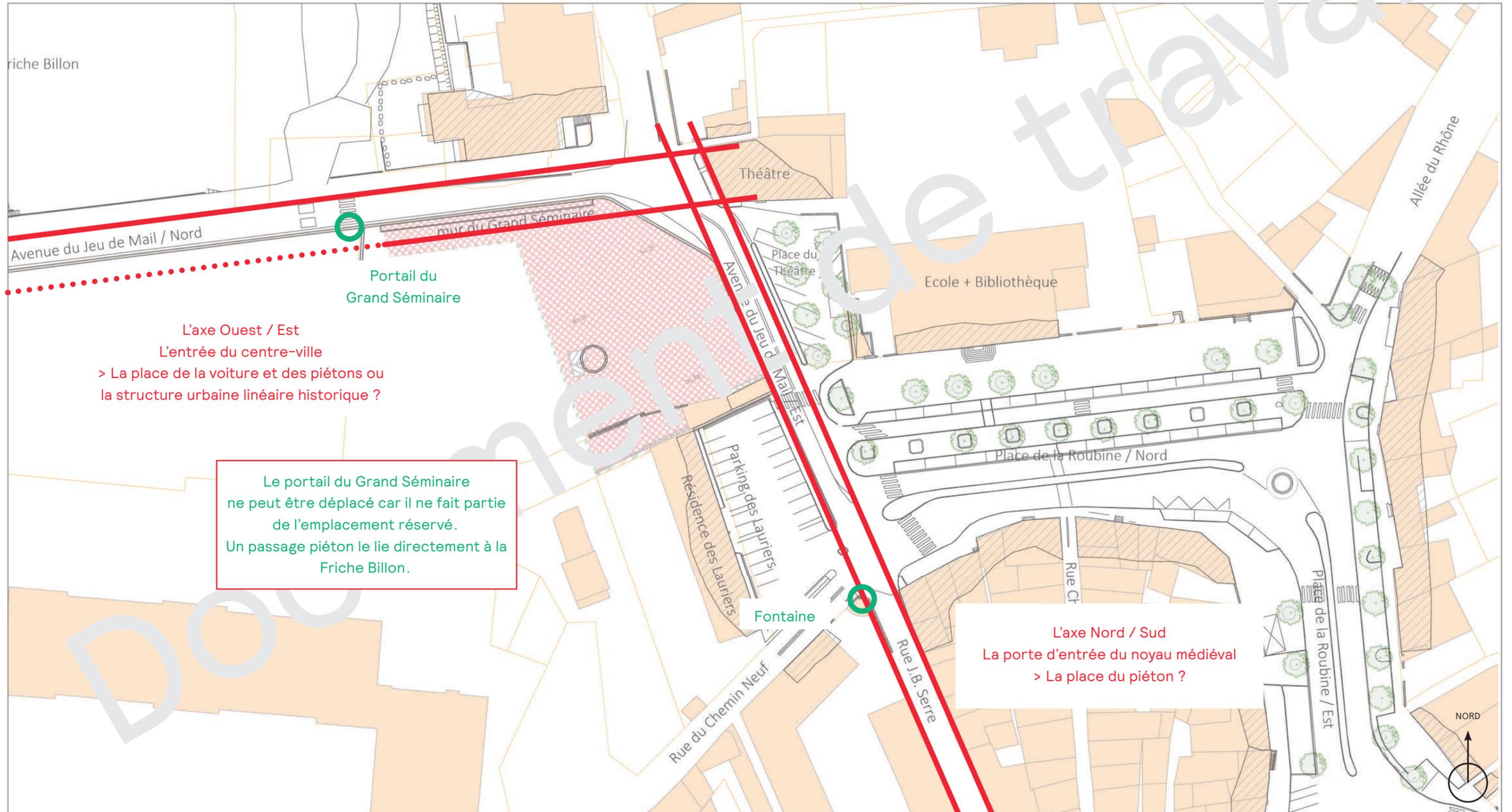
- Le scénario de reculer une partie du mur, côté Avenue du Jeu de Mail / Nord est abandonné.

En effet, l'emprise de l'emplacement réservé ne permet pas d'englober un recul du portail du Grand Séminaire (GS) et il est peu probable que les piétons, entre Billon et Roubine, traversent au détriment du futur parvis du Théâtre.

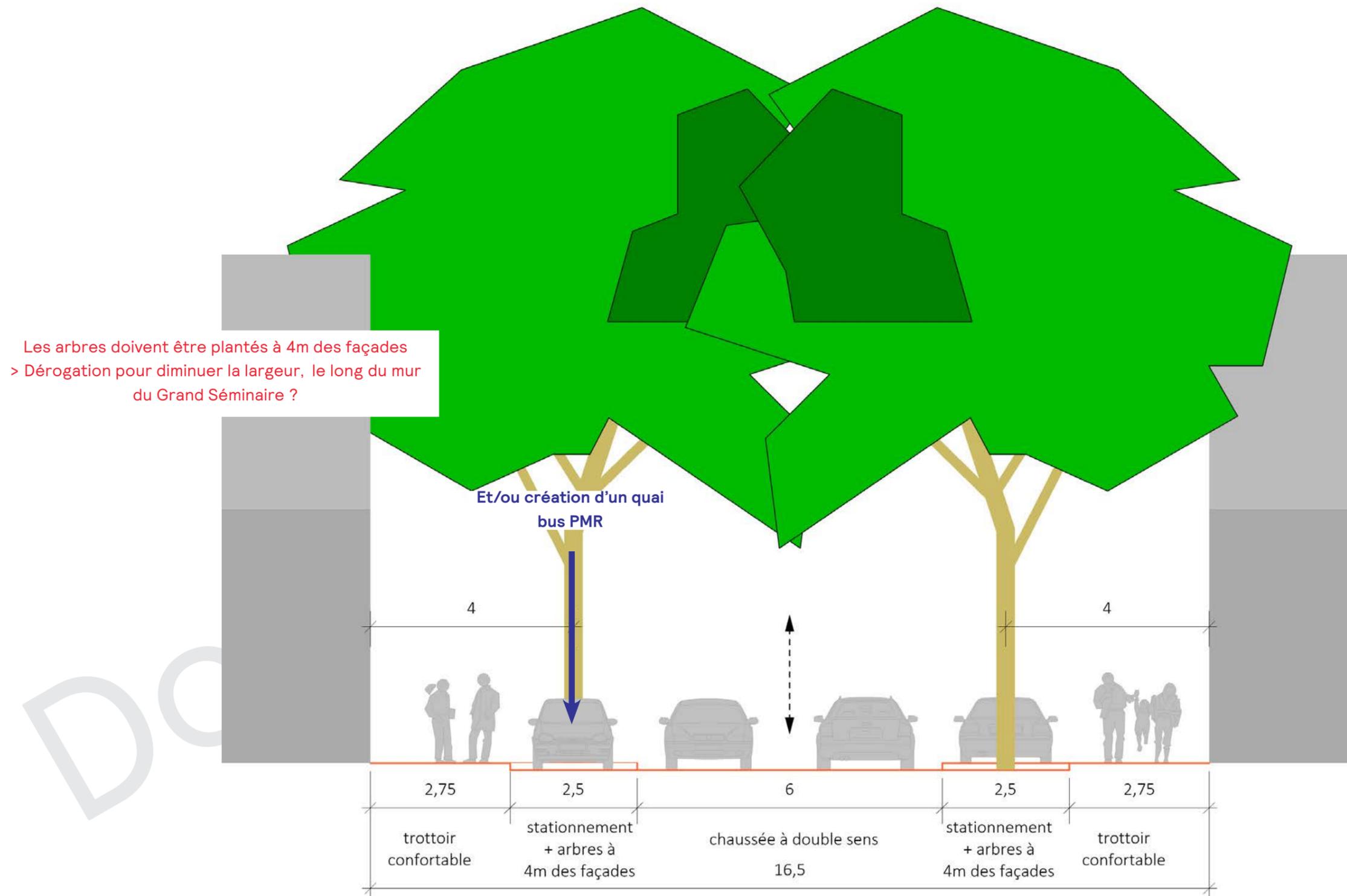
NOTA : Dans les différents scénarios, la modification du grand virage de l'avenue, afin de gagner de l'espace au niveau du parvis du théâtre, pourra être étudiée.



Les axes de composition du Théâtre



Coupe de principe d'une avenue arborée



Scénario C - L'axe JB Serre « minéral »

Données

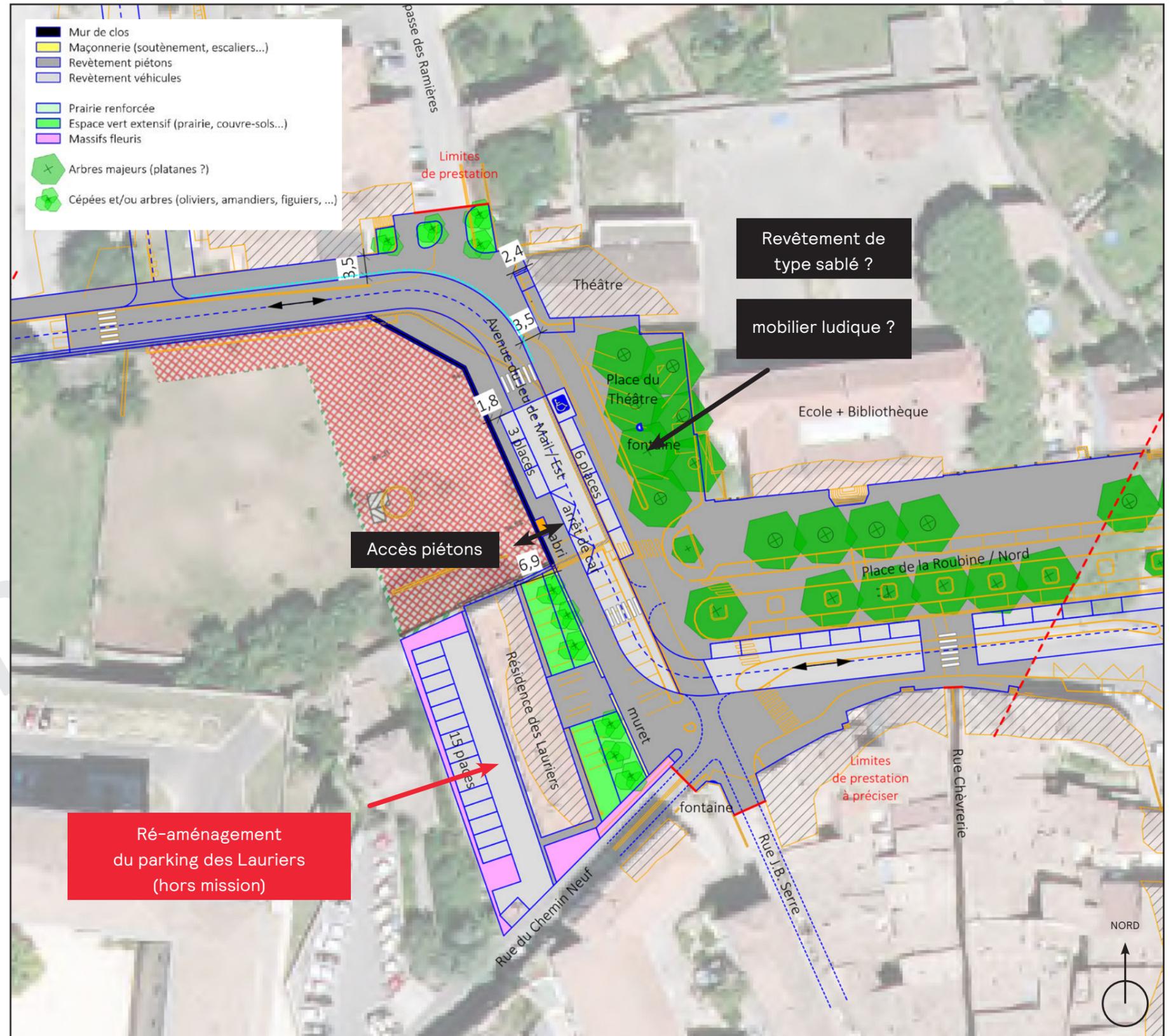
- 9 places de stationnement, dont 1 GIG-GIC
 - Règlement « arrêt minute », en journée, pour la dépose/repose des enfants (8h > 19h ?)
 - 1 arrêt de cars
-
- Déplacement du parking « privatisé » des Lauriers, à l'arrière de la résidence.
 - Élargissement du seuil du Théâtre.
 - Création d'un parvis de +/- 213 m² (largeur de trottoir de 3.5m dans la continuité de l'Avenue du Jeu de Mal / Nord).
 - Perspective et cheminement piéton invitant à pénétrer dans le Noyau Médiéval, via la Rue JB Serre.
 - Maintien de la mise à distance urbaine de la résidence des Lauriers, via un espace végétal.
 - Création d'une transition végétale entre l'impasse des Ramières et le parvis.

Avantages

- Recul du mur du Grand Séminaire, le long de l'Avenue du Jeu de Mail, dans l'alignement de la mise à distance de la résidence des Lauriers.

Inconvénients

- Accès en sens unique au nouveau parking des Lauriers, depuis la place Riquet et la Rue de la République.
- Disparition du « jardin arrière » de la résidence des Lauriers.



Scénario D - L'axe JB Serre « végétal »

Données

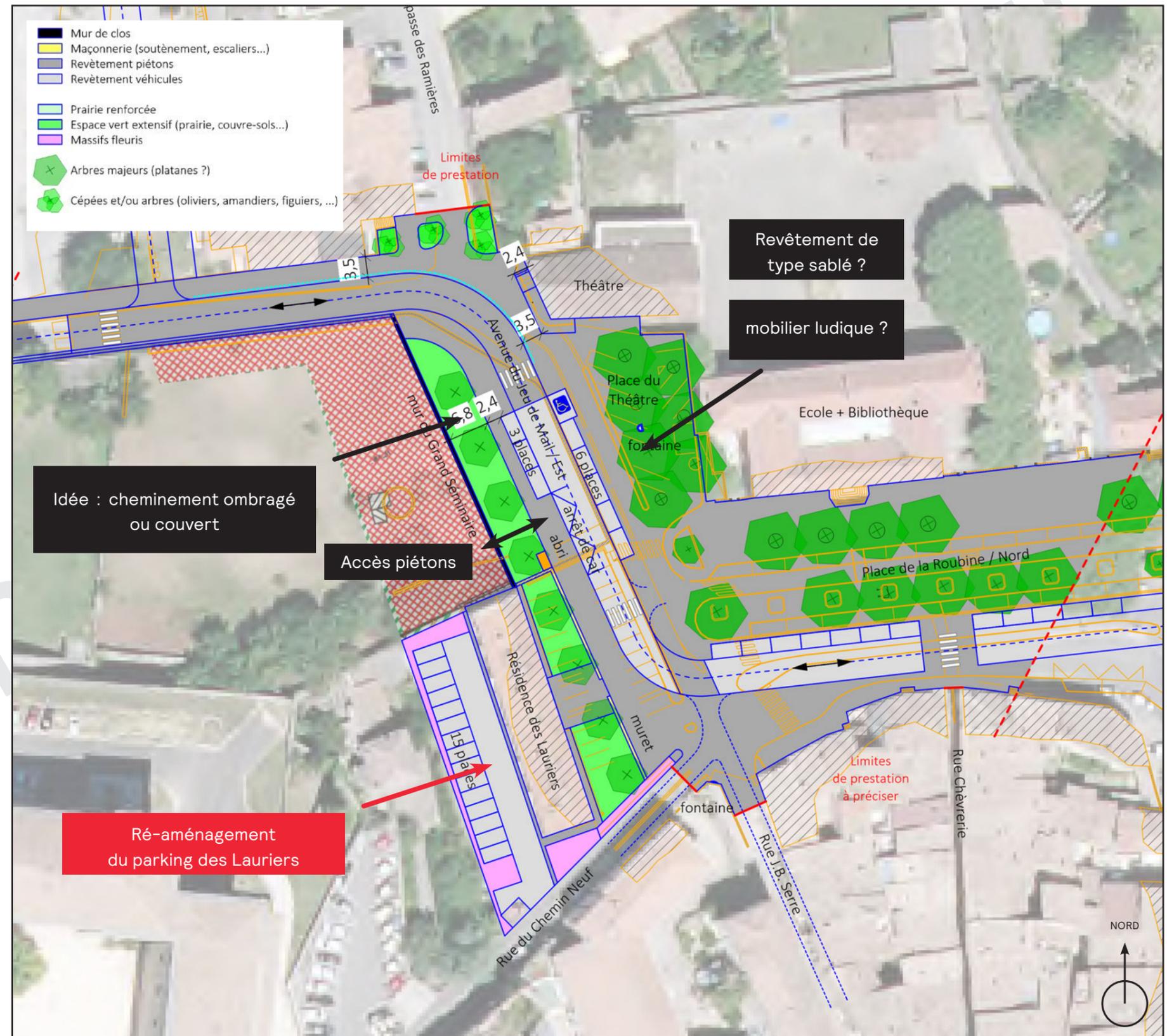
- 9 places de stationnement, dont 1 GIG-GIC
- Règlement « arrêt minute », en journée, pour la dépose/repose des enfants (8h > 19h ?)
- 1 arrêt de cars
- Déplacement du parking « privatisé » des Lauriers, à l'arrière de la résidence.
- Élargissement du seuil du Théâtre.
- Création d'un parvis de +/- 213 m² (largeur de trottoir de 3.5m dans la continuité de l'Avenue du Jeu de Mal / Nord).
- Perspective et cheminement piéton invitant à pénétrer dans le Noyau Médiéval, via la Rue JB Serre.
- Maintien de la mise à distance urbaine de la résidence des Lauriers, via un espace végétal.
- Création d'une transition végétale entre l'impasse des Ramières et le parvis.

Avantages

- Recul du mur du Grand Séminaire, le long de l'Avenue du Jeu de Mail, dans l'alignement de la résidence des Lauriers > ouverture d'une plus grande perspective vers le noyau médiéval.
- Création d'un mail de platanes en fond de scène de la Place de la Roubine, liant le mur du Grand Séminaire et la résidence des Lauriers.

Inconvénients

- Accès en sens unique au nouveau parking des Lauriers, depuis la place Riquet et la Rue de la République.
- Disparition du « jardin arrière » de la résidence des Lauriers.



Scénario E - A minima la conservation du parking des Lauriers

Données

- 5 places de stationnement, dont 1 GIG-GIC
- Règlement « arrêt minute », en journée, pour la dépose/repose des enfants (8h > 19h ?)
- 1 arrêt de cars

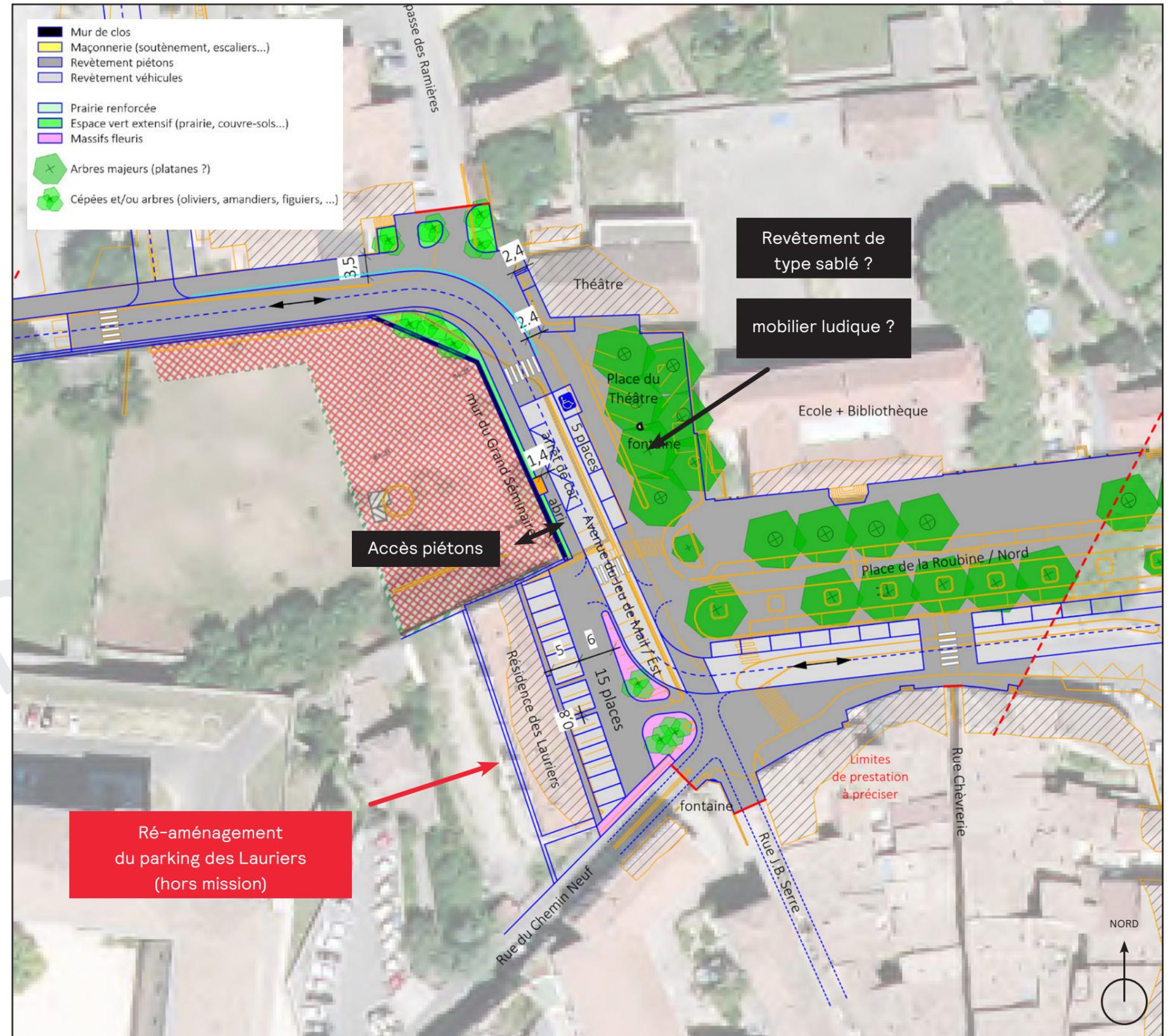
- Conservation du parking « privatisé » des Lauriers.
- Élargissement du seuil du Théâtre.
- Création d'un parvis de +/- 200 m² (largeur de trottoir de 2.4m > discontinuité avec l'Avenue du Jeu de Mal / Nord).
- Perspective et cheminement piéton invitant à pénétrer dans le Noyau Médiéval, via la Rue JB Serre.
- Création d'une transition végétale entre l'impasse des Ramières et le parvis.
- Maintien de la mise à distance urbaine de la résidence des Lauriers, via un espace minéral.

Avantages

- Possibilité de végétaliser le mur du Grand Séminaire (avec ou sans support).

Inconvénients

- Recul minimal du mur du Grand Séminaire, le long de l'Avenue du Jeu de Mail, afin de pouvoir positionner l'arrêt de car.
- Passage des piétons dans le parking de la résidence des Lauriers.
- La résidence des Lauriers n'est pas intégrée « paysagèrement » à la trame urbaine. Des massifs « camouflent » à peine une partie du parking.



LA PLACE DE LA ROUBINE

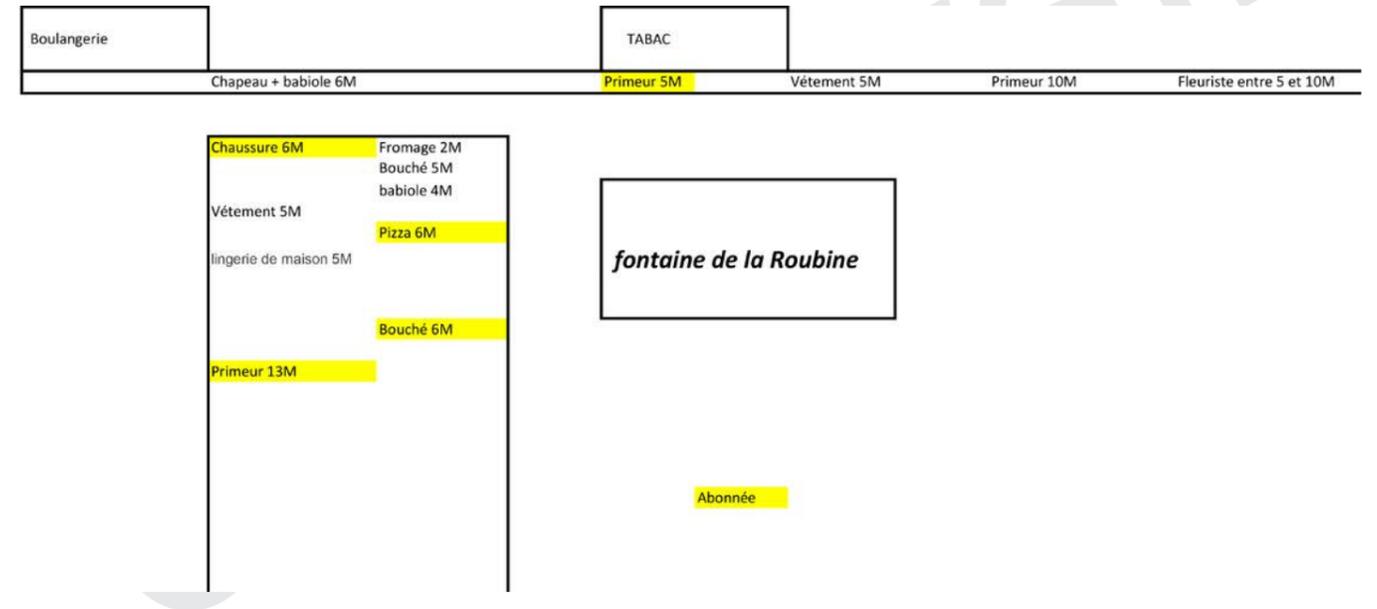
Programme

- Renforcer le rôle de distribution de la place entre les différentes entités paysagères, historiques et fonctionnelles du centre-bourg.
- Multiplier les lieux de rencontre et de convivialité, multiplier les usages, saisonniers ou non
- Renforcer la centralité urbaine et commerciale de la place.
- Valoriser le marché hebdomadaire.
- Libérer la place du stationnement au profit de l'espace piéton (report dans les parking Billon et du Creux), tout en conservant du stationnement « minute », pour les commerces, place de la Roubine / Nord.
- Créer une « bande servante », le long des chaussées afin d'empêcher le stationnement sauvage : potelets, candélabres, panneaux de signalisation, plantations, bancs, corbeilles...
- Clarifier le schéma de circulation.
- Interdire aux camions de faire demi-tour sur la place (sortie obligatoire par le Chemin de la Brèche).
- Idée d'aménager la Place de la Roubine dans l'esprit d'un « zone de rencontre » : Déplacer et mettre en accessibilité PMR l'arrêt de car, le long de la nouvelle Avenue du Jeu de Mail / Est.
- Valoriser les fontaines dans l'espace public.
- Valoriser la trame végétale des platanes.
- Végétaliser l'espace.
- Les platanes sont conservés en l'état. Leur gestion est à la charge de la commune.
- Création de modules ludiques autour des arbres, notamment autour des platanes « hors-sol ».
- Équiper l'espace : bancs, corbeilles.
- Déposer et stocker, pour un usage ultérieur, le petit mobilier historique (ex : corbeille rectangulaire rouge, fontaine à boire).
- Conserver les toilettes publiques
- Déconstruction de la terrasse couverte du bar - restaurant du Château (prestation hors mission).
- Mettre en lumière.

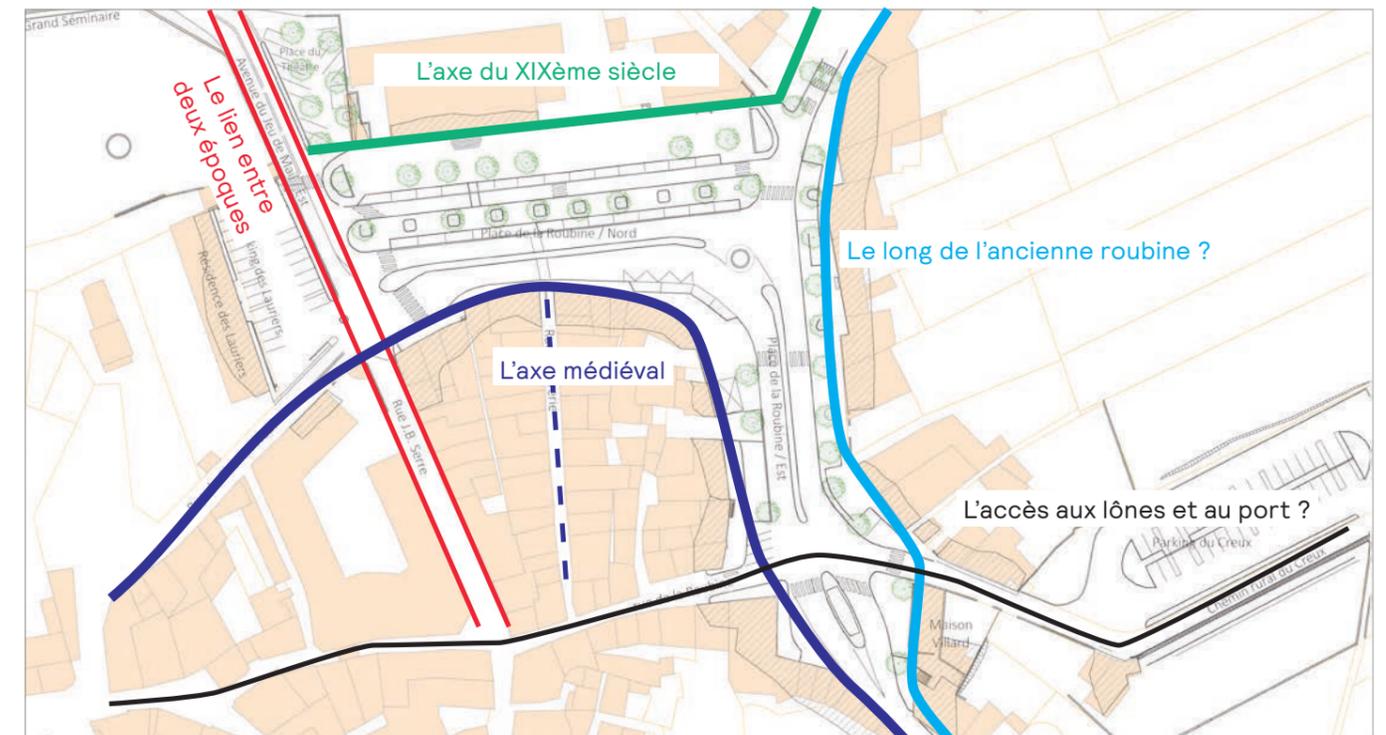
Questionnements

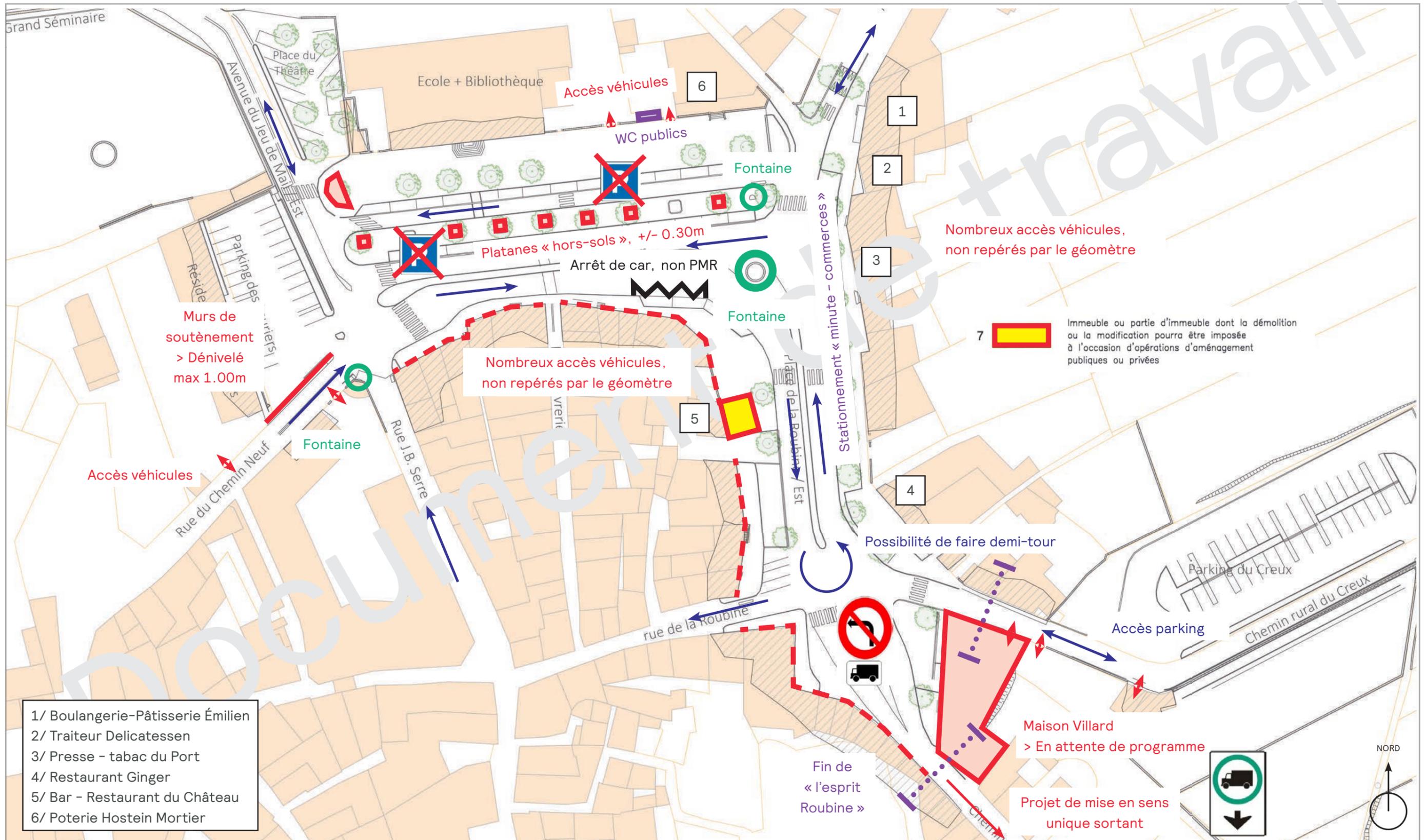
- Équiper l'espace : modules ludiques, fontaine à boire, appuis vélos ?

Plan actuel du marché

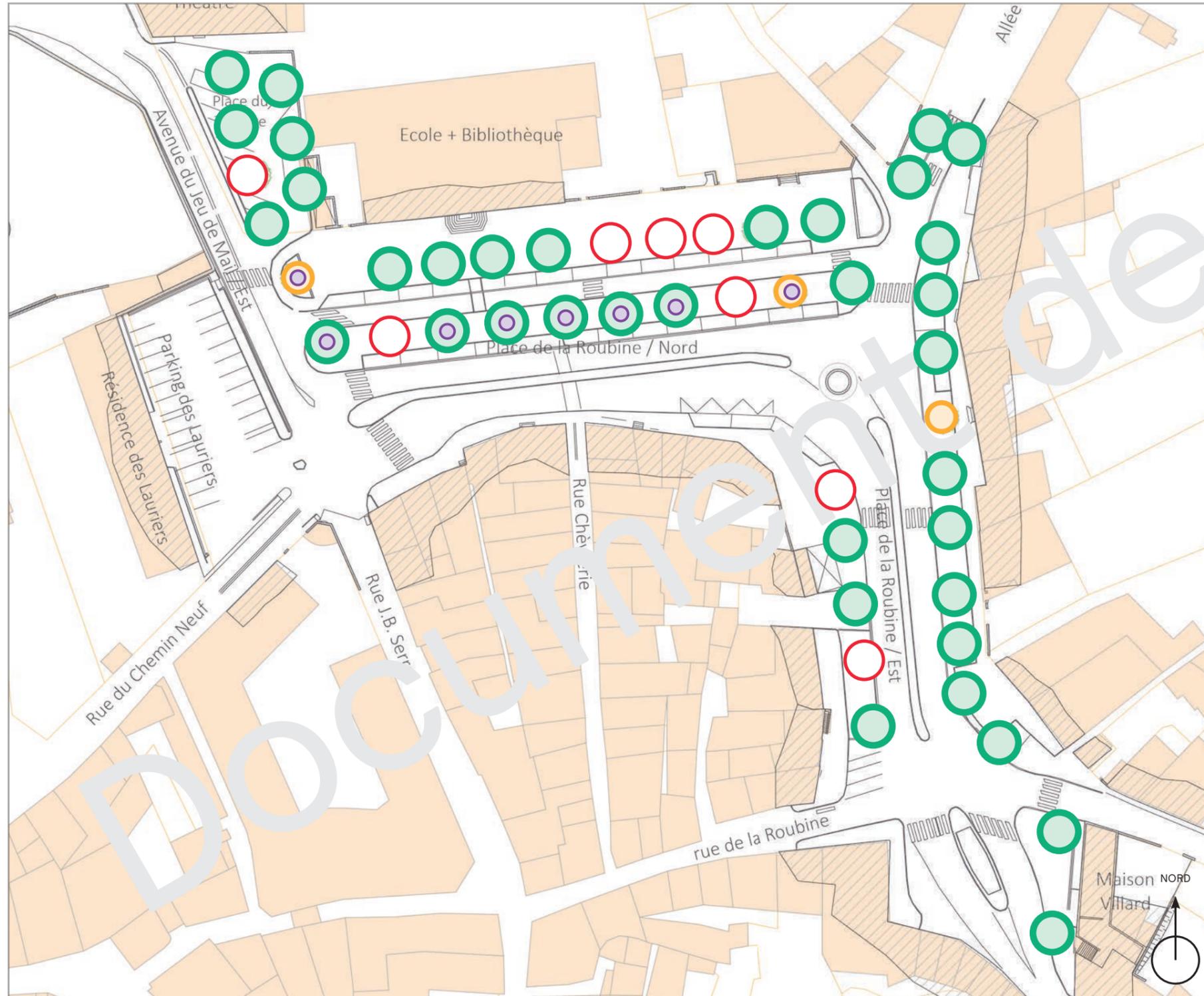


Les axes de composition de la Place de la Roubine





Etat des mails de platanes



ARBRES « ADULTES », PLANTÉS AU XX^{ÈME} SIÈCLE

(...) la plupart des anomalies observées restent acceptables (en termes de dangerosité) pour de nombreuses années encore, à condition de maintenir la taille courte architecturée bien conduite tous les deux ans. Cette recommandation est « impérative » à la fois pour maintenir un état d'équilibre physiologique auquel ces arbres sont désormais habitués et surtout pour limiter toute prise au vent importante en regard de certaines structures fragilisées.

(Diagnostic sanitaire et sécuritaire de platanes - Rapport d'expertise - Corinne BOURGERY - Mars 2018)

JEUNES ARBRES

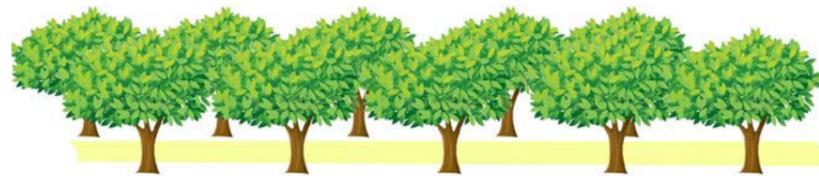
En état végétatif, reprise difficile due à la concurrence des arbres voisins.

ARBRES SEMBLANT MANQUER DANS LES MAILS

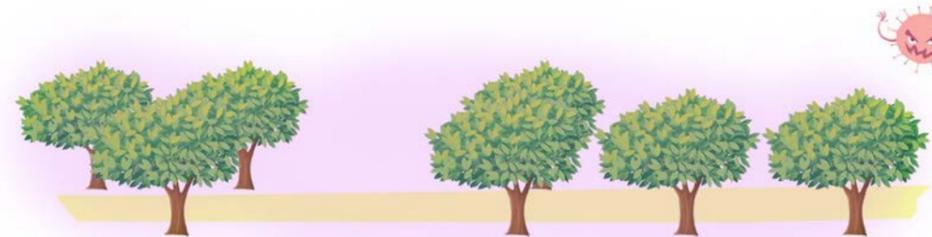
ARBRES « HORS-SOL »



Pourquoi ne pas compléter les mails de platanes



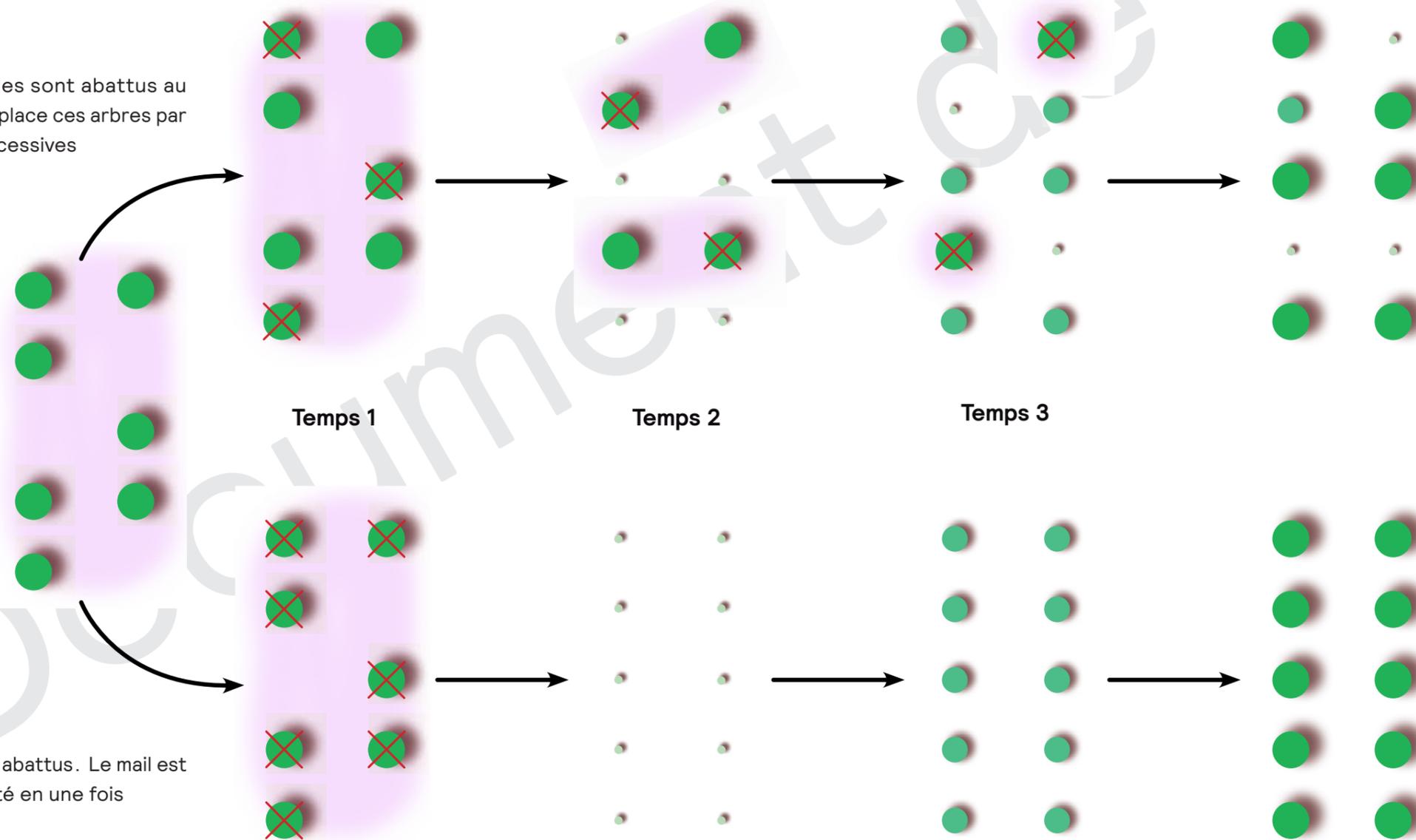
Le mail rêvé par tous



En réalité... un mail clairsemé et vieillissant

SCÉNARIO 1 :

Les individus malades sont abattus au cas par cas. On remplace ces arbres par des plantations successives



RÉSULTAT :

Le mail n'est jamais recomposé car planté d'arbres de différentes générations, issus des plantations des temps 1, 2 ou 3.
Les arbres les plus jeunes poussent difficilement à cause de la concurrence des arbres les plus âgés.

RÉSULTAT :

Un mail complet et homogène, composé d'arbres du même âge.



Scénario G - L'axe du XIXème siècle

Données

Roubine / Est :

- 16 places de stationnement, dont 2 GIG-GIC
- Règlement « arrêt minute », en journée, pour les commerces (8h > 19h ?)
- Déplacement de la grande fontaine, pour intégration à l'espace piéton.
- Maintien du marché dans sa configuration actuelle.

Avantages

- Clarification des circulations principales et du stationnement.

Inconvénients

- Multiplication des espaces piétons.
- Mis à part le jour du marché, que faire de tous ces espaces piétons ?

Questionnements

- Quelle(s) ambiance(s) pour la place : minérale avec ses uniques platanes ou foisonnante sous les strates végétales ?
- Quel équipement de l'espace ?



L'aménagement autour des platanes « hors - sol »



S'asseoir à l'ombre d'un arbre, partager avec des amis ou des inconnus.



Regrouper plusieurs arbres entre eux, reconstituer des ensembles dans le mail de platanes discontinus.

Du bois, du béton, de l'acier, des matériaux innovants ...



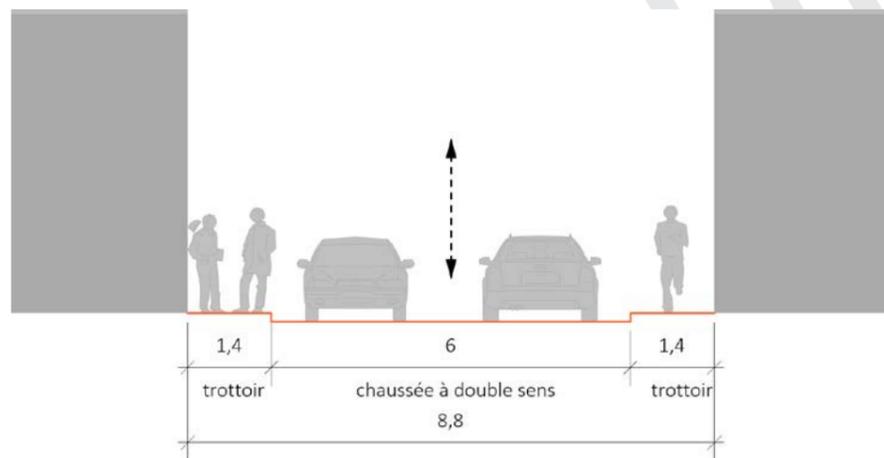
LE PARKING DU CREUX

Programme

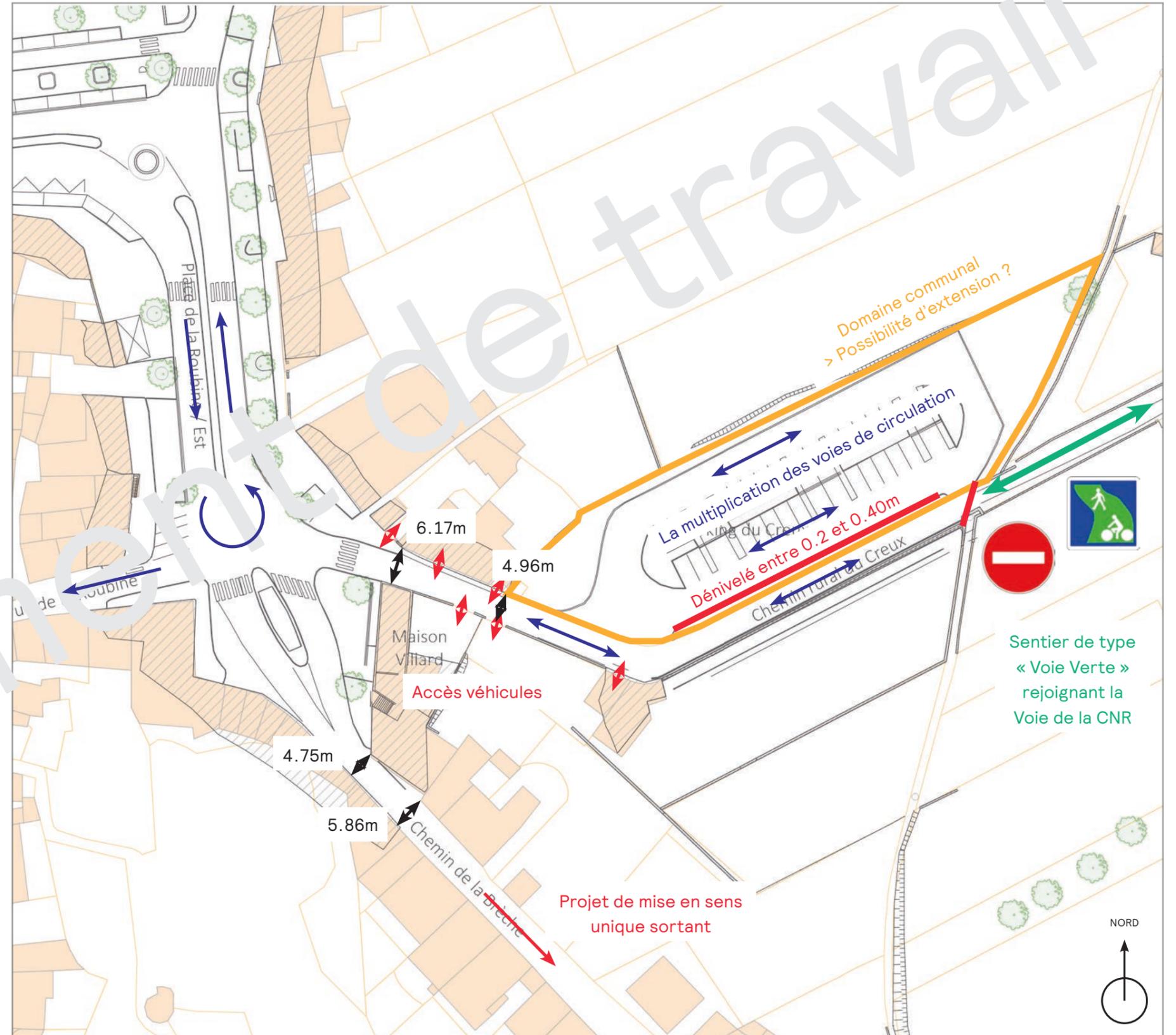
- Recomposition paysagère du parking.
- Maintien des 32 places de stationnement.
- Création d'un passage dans l'esprit d'une zone de rencontre (plateau uniforme) entre la Place de la Roubine et le Chemin Rural du Creux (par manque de largeur disponible).
- Conservation du Chemin Rural du Creux comme voie verte reliant la Voie de la CNR, le long du Rhône.
- Intégration du projet de conteneurs aériens de tri sélectif, de la DRAGA (prestation hors mission).

Questionnements

- Création d'un passage dans l'esprit d'une zone de rencontre (plateau uniforme) entre la Place de la Roubine et le Chemin de la Brèche (par manque de largeur disponible) ?



Coupe de principe d'une voie à double sens, avec trottoir non protégé (par potelets, barrières).



Les parkings paysagers

A la vue de la topographie très escarpée du noyau médiéval, les parking du Creux et de la friche Billon ont un impact paysager très important. Leur minéralité prend une place très imposante dans les vues depuis le belvédère.

Leur traitement doit donc être fait en conséquence pour qu'ils deviennent de véritables parkings paysagers et qu'ils s'intègrent dans l'environnement Vivarois.



Images de référence



Scénario H - Une végétalisation maximale

Données

- 37 places de stationnement.

Avantages

- Suppression d'une des trois chaussées, par l'utilisation du Chemin Rural du Creux (bouclage en sens unique du parking).

- Suppression du talus de raccordement maçonné au profit d'un large espace vert.

- Nombreuses plantations d'arbres et de cépées.

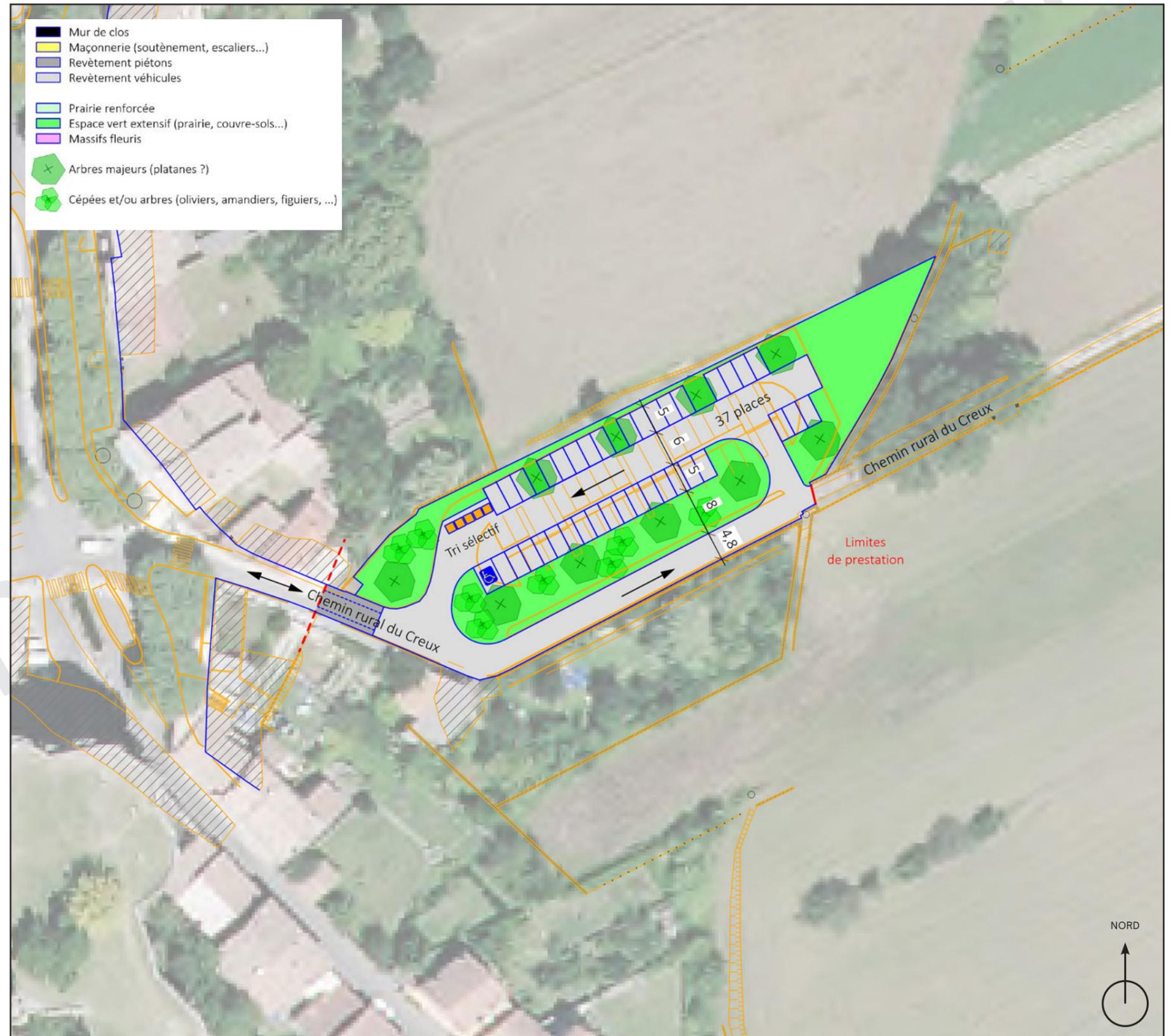
Proportion espace vert : 45 %

Proportion espace minéral : 55 %

> Lutte contre les îlots de chaleur urbains

Inconvénients

- Projet financièrement plus important que celui du programme.



Scénario I - Recomposer l'existant

Données

- 29 places de stationnement, au lieu des 32 initialement à conserver.

Avantages

- Intervention financière minimale.

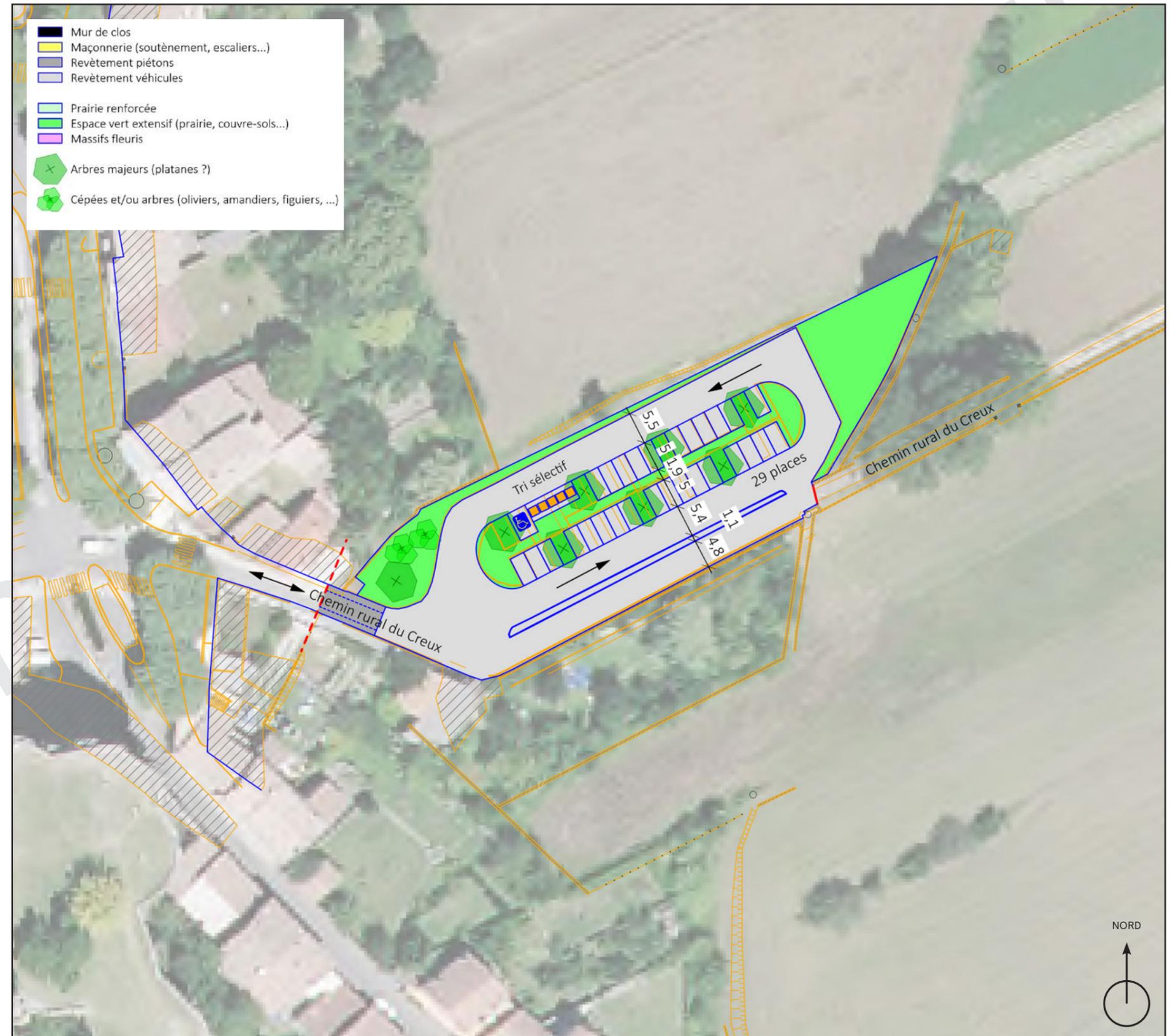
Inconvénients

- Maintien des 3 chaussées
- Perte de places de stationnement en cause des conteneurs enterrés.

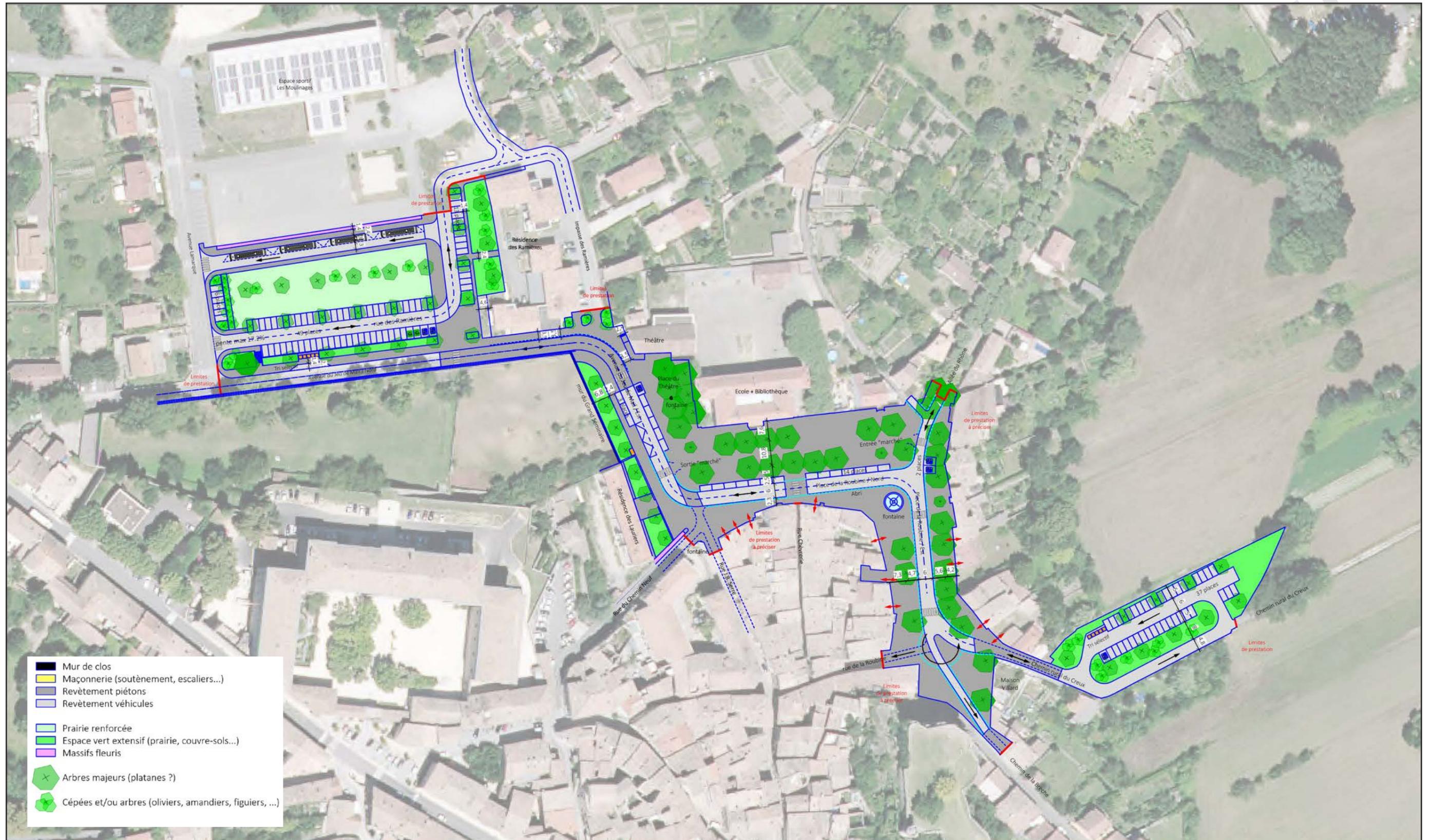
Proportion espace vert : 31 %

Proportion espace minéral : 69 %

> suproportion d'espace minéral



LE SCÉNARIO PRIVILÉGIÉ PAR LA MOE

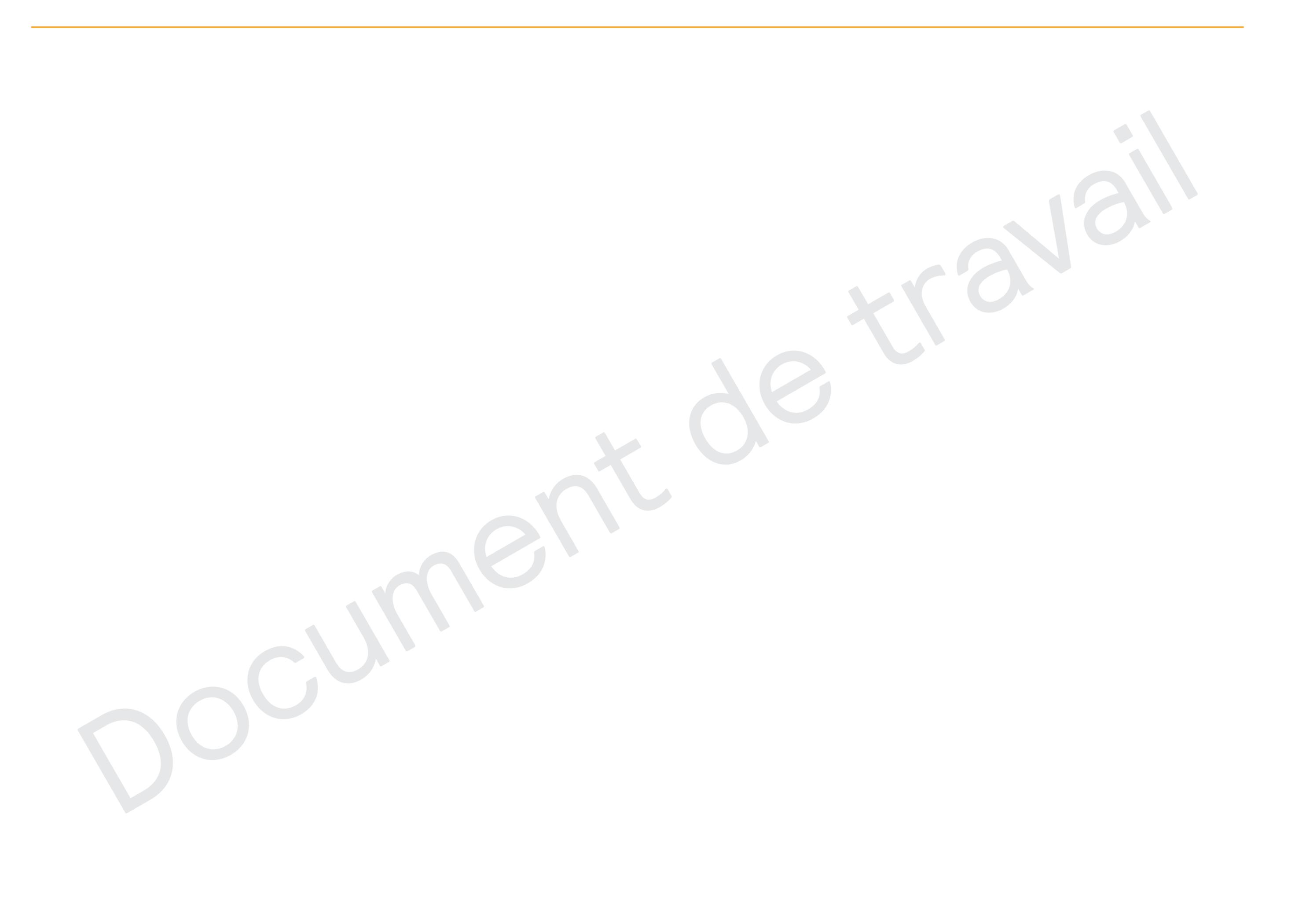


Bilan des stationnements

	EXISTANT	SCENARIOS	
Parking Billon	0	Scénario A	68
		Scénario B	61
Place du Théâtre	11		0
Parking Av. Jeu de Mail / Est	0	Scénario C et D	9
		Scénario E et F	5
Parking des Lauriers "public"	10		0
Parking des Lauriers "privé"	15	Scénario C et D	15
		Scénario E et F	15
Parking Place de la Roubine	56	Scénario G	16
Parking du Creux	32	Scénario H	37
		Scénario I	29
TOTAL EXISTANT	124		
TOTAL MINI			126
TOTAL MAXI			145
TOTAL SCENARIO PREFERENTIEL			145

Nota : avec un solde positif de 21 places, les 15 places "privatisée" de la résidence des Lauriers, peuvent être reportées dans le parking Billon.





L'IDENTITÉ DU PROJET

Document de travail



11.10.3 Revêtements des sols publics et privés

« Les sols pavés en pierre dure du pays, les calades et mosaïques, les sols anciens existants, doivent être conservés et restaurés. Selon leur état, ils peuvent être déposés et reposés à l'identique, par des entreprises qualifiées et expérimentées.

Ces ouvrages doivent être recherchés par des sondages appropriés sous les revêtements modernes.

Les sols peuvent être éventuellement remplacés par des dallages en pierre ou des pavés de récupération, en matériaux locaux traditionnels et suivant un calepinage également traditionnel.

L'utilisation des matériaux manufacturés peut être tolérée dans certains cas particuliers, en dehors des voies et des cours nobles, (...).

Les revêtements de type mignonette, béton lavé ou désactivé, pavés auto-bloquants, carreaux ou dalles de terre cuite émaillée, et dallages de ciment ou de béton bruts, sont interdits. »

11.10.4 Mobilier privé sur les sols publics

« (...)

Les matériaux brillants, les couleurs vives, les matériaux bariolés ou imprimés, et les matériels publicitaires, sont interdits. »

11.10.5 Les clôtures

« Il existe dans le secteur Sauvegardé des grands murs en pierre dont l'architecture fait partie intégrante du paysage urbain. Ces murs ont été édifiés soit en raison du relief particulier du site, soit en raison de la nature ou de la destination des propriétés. Ces murs doivent être conservés et restaurés. (...)

Les murs de clôtures bordant les voies, fermant les jardins, publics ou privés, les cours, les murs bordant des ruelles anciennes, doivent être conservés et restaurés s'ils présentent un intérêt architectural et s'ils correspondent à des dispositions anciennes.

Les clôtures neuves, à créer, doivent être étudiées avec soins, en s'inspirant des modèles anciens de murs appareillés ou de moellons enduits, voire enduits à pierre-vue, de murs bahuts surmontés de grilles de ferronnerie peintes, en respectant les proportions et les modénatures. (...) »

11.10.5.1 Les murs

« Voir l'article 11.10.5 ci-dessus »

Méthodologie de chiffrage

En mettant en parallèle le règlement du PSMV et le budget prévisionnel des travaux, il apparaît que ce double objectif sera difficile à atteindre et que des arbitrages politiques et validations de l'ABF devront être faits.

Dans un premier temps, nous proposons de chiffrer l'ensemble de l'opération avec une qualité « ordinaire » (enrobé, stabilisé, bordure béton, soutènement béton, quai bus PMR, équipements manufacturés...).

Seuls les murs de clos seront restitués selon leurs dispositions d'origine.

Au regard du chiffrage obtenu, nous pourrions augmenter la qualité du budget global et/ou par jeu d'options :

- bordure pierre
- revêtement béton, voire calade et/ou pavé
- modules ludiques
- soutènement de type « mur de clos »
- ...

LES MATÉRIAUX

Les calades de galets et les pavés



Les faubourgs réalisés récemment (trottoirs et bordure en béton clair)

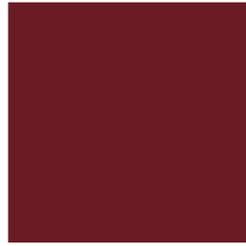


Les murs de clos



PALETTE DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS

Un vocabulaire précis est mis en place dans la ville pour le mobilier et les équipements urbains. La palette de couleurs est composée de trois nuances : un rouge pourpre, un vert feuillage et un gris soie.



RAL 3004



RAL 6002



RAL 7044

Mais les couleurs sombres résistent moins bien aux rayons lumineux. Par exemple, le rouge devient petit à petit violet. Il conviendra alors de privilégier les couleurs claires en pleine lumière et les couleurs sombres à l'ombre des platanes.



Les modules ludiques



Selon l'heure de la journée, des structures tantôt pour les enfants, tantôt pour les adultes.

Les modules ludiques pourront aussi être retrouvés autour de la grand fontaine et sur les espaces piétons de la Place de la Rubine.

LA MISE EN LUMIÈRE

Définir une charte matériel pour la ville

Le choix d'un luminaire et de son support sont un enjeu d'image à l'échelle de la ville (comme l'était le couple Lanterne de style 4 Faces, crosse d'évêque/ Poteau fonte).

Une recherche formelle doit permettre à la municipalité de choisir une gamme de mobilier, déclinée en différentes typologies, qui sera appliquée soit dans le cadre des aménagements projetés, soit dans le cadre des actions de rénovation de l'éclairage public, au gré des besoins de renouvellement du matériel.

Le mobilier retenu peut :

- Soit affirmer une continuité, dans des formes identiques (lanternes traditionnelle de type 4 faces, munis d'un plateau LED, fixées sur supports « classiques » (crosses d'évêques, candélabres fontes simples ou en bouquets).
- Soit envisager une évolution de gamme à travers un « restylage » : La lanterne garde la forme traditionnelle d'une 4 faces (voir 3 faces), cependant les lignes sont plus fluides, plus sobres. Il en est de même pour les supports dont le dessin peut également être fluidifié (abandon des motifs « lierres-fleurons ») des mâts fontes pour des lignes plus douces ; des appliques en façades plus légères.
- Soit enfin assumer une écriture en rupture, plus moderne à travers des formes de supports et des lanternes contemporaines (mais possédant toujours les mêmes qualités de lumière). Des matériaux nouveaux peuvent ainsi émerger (supports bois, formes texturées etc...).

Continuité

Forme Traditionnelle, équipements en technologies récentes.

- + : Une évolution maîtrisée, sans effet de rupture vis à vis de l'unité de la ville.
- : Pas de renouvellement de forme, identité vieillissante, voir désuète, mobilier fortement présent (fonte).



Restylage

Forme Traditionnelle, réécrite.

- + : Permet de faire évoluer l'identité vers une écriture plus épurée.
- : Marque une rupture selon les phases d'intervention. Nécessite de s'assurer d'une déclinaison de gamme sur plusieurs années.



Rupture

Forme contemporaine.

- + : Affirme le renouvellement des nouveaux espaces.
- : Marque une rupture selon les phases d'intervention. Nécessite de s'assurer d'une déclinaison de gamme sur plusieurs années.



LES TERRASSES DE CAFÉ ET DE RESTAURANT

Les établissements situés dans et autour du noyau médiéval doivent posséder une cohérence dans l'aménagement de leurs terrasses sur l'espace public.

Les couleurs doivent être choisies dans le nuancier de façades et de menuiseries de la ville. Chaque terrasse doit être composée d'un nombre restreint de couleurs, choisies judicieusement pour être en harmonie avec le mobilier et l'environnement de l'établissement, l'espace public, les façades, etc.

Le mobilier doit être adapté aux produits vendus par l'établissement. Il doit être également pensé en fonction de la durabilité et de l'entretien des matériaux. Les éléments en plastique seront proscrits ainsi que les messages publicitaires, seule la raison sociale ou l'enseigne pourra être affichée sur un élément de la terrasse.

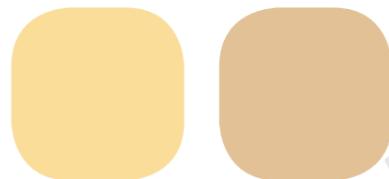
Ainsi, les terrasses présenteront une unicité d'une haute qualité esthétique.



Gris charrette

Vert glauque

Vert tilleul



Maïs

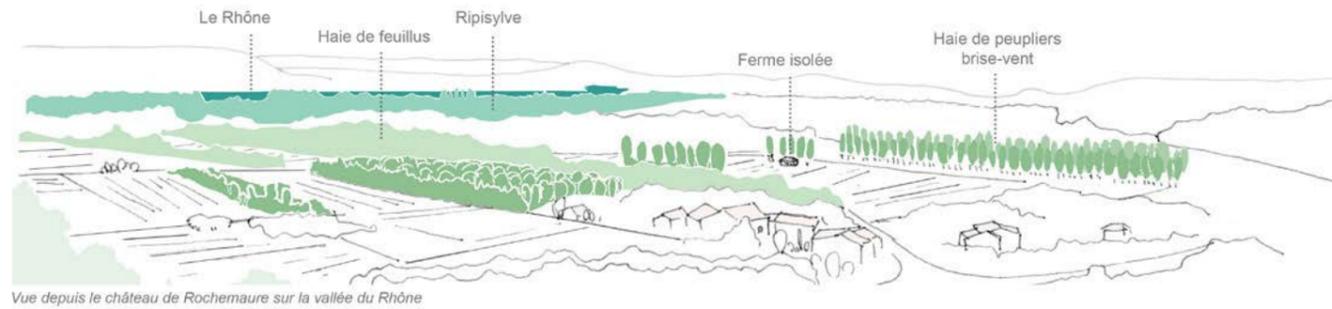
Vanille

Des déclinaisons de ces couleurs peuvent être utilisées, du plus clair au plus foncé.



PALETTE VÉGÉTALE

Le choix des végétaux sera fait en cohérence avec l'existant et suivant les préconisations de la « Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional - Ardèche ». La ville de Viviers se situe dans l'entité paysagère « Vallée du Rhône » et possède ainsi plusieurs typologies végétales caractéristiques



1. Les mails de platanes : Emblématique de l'allée du Rhône et de la place de la Roubine



2. Les vergers : Présents dans la plaine, ils composent le paysage vivarois



3. Les haies « brise vent » : Une trame très dessinée, perpendiculaire au lit du Rhône, composée de peuplier ou de cyprès.



4. Les plantes grimpantes : Sur les murs de clos : vigne vierge, glycine...



Liste des essences préconisées

Feuillus

Platane, Noyer, Amandier, Figuier, Olivier, Hêtre, Micocoulier, Sophora, Chêne, Peuplier, Mûrier, Tilleul, Érable, Sorbier

Arbres de milieux humides

Aulne, Peupliers, Saules

Conifères

Cyprès, Pin, Cèdre

Arbustes

Buis, Laurier, Coronille, Fusain, Ciste, Genêt, Genévrier, Jasmin, Arbousier, Filaire, Grenadier, Romarin, Lentisque, Amélanchier, Prunier, Épine noire

Grimpantes

Vigne, arbre à kiwi, Glycine, Bignone, Clématites



Document de travail



Document de travail

